



## Conseil économique et social

Distr. générale  
30 juin 2015  
Français  
Original : anglais

### Session de fond de 2015

21 juillet 2014-22 juillet 2015

Point 12 d) de l'ordre du jour

**Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions : programme à long terme d'aide à Haïti**

### Rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

#### *Résumé*

Le présent rapport contient les principales conclusions que le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti a tirées des visites qu'il a effectuées à Washington et en Haïti en avril et mai 2015. Le Groupe a constaté que cinq ans après le tremblement de terre dévastateur, Haïti continuait de se relever et de se reconstruire, mais restait confronté à un certain nombre de difficultés, au nombre desquelles on citera la tenue d'élections et la formation d'un nouveau gouvernement, les problèmes qui continuent de ternir les relations avec la République dominicaine, notamment les expulsions d'Haïtiens, le manque de logements pour les déplacés qui vivent encore dans des camps, l'épidémie de choléra, la réduction de la présence militaire des Nations Unies en Haïti, la faiblesse persistante d'institutions clefs, telles que la justice et la police, et le déclin de l'aide des donateurs.

Le Groupe se félicite que le Gouvernement haïtien se soit engagé à tenir des élections avant la fin 2015 et appelle la communauté internationale à se mobiliser pour fournir les fonds qui manquent encore pour les organiser. Il importe également d'améliorer le fonctionnement de la justice, notamment de l'administration pénitentiaire et des autres institutions garantes de l'état de droit, pour renforcer la stabilité politique et institutionnelle, améliorer la sécurité et la stabilité sociale et contribuer au développement, dans ce dernier cas notamment parce qu'elle renforcerait la confiance des investisseurs locaux et étrangers ainsi que de la communauté des donateurs. Afin que les résultats économiques et le développement social progressent, le Groupe préconise une meilleure gestion des finances publiques et demande qu'une attention plus soutenue soit accordée aux mesures pouvant contribuer à la création d'emplois, comme l'amélioration du système d'enregistrement des biens immobiliers, qui pourrait entraîner notamment une hausse de la production agricole, l'augmentation des investissements dans le tourisme et le renforcement des partenariats avec les investisseurs privés locaux et étrangers.



Le Groupe souligne en outre l'importance pour le pays de continuer à bénéficier de l'appui des donateurs et d'une action internationale coordonnée. Il demande dans le même temps que des structures de coordination de l'aide plus efficaces soient mises au point pour favoriser la transparence et la responsabilité mutuelle. La présence des Nations Unies en Haïti doit continuer de suivre l'évolution des besoins du pays en matière de développement et de transition, afin de donner aux organismes les moyens d'agir en parfaite harmonie et de jouer un rôle de premier plan dans la mobilisation des ressources nécessaires pour appuyer le développement à long terme du pays.

## I. Introduction

1. Le présent rapport est le onzième que présente le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti depuis qu'il a été réactivé en 2004, à la demande du Gouvernement haïtien. Le Groupe, qui est présidé par le Canada, est composé des Représentants permanents de l'Argentine, des Bahamas, du Bénin, du Brésil, du Canada, du Chili, de la Colombie, d'El Salvador, de l'Espagne, de la France, d'Haïti, du Mexique, du Pérou, de la Trinité-et-Tobago et de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies et du représentant des États-Unis d'Amérique auprès du Conseil économique et social (ECOSOC). Le pays qui préside l'ECOSOC, actuellement l'Autriche, est également membre de droit du Groupe.

2. Dans sa résolution 2014/37, le Conseil économique et social a prorogé le mandat du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti jusqu'à la conclusion de sa session de fond de 2015, afin de suivre la situation de près et de formuler des conseils concernant la stratégie de développement à long terme d'Haïti en vue de favoriser le relèvement socioéconomique, la reconstruction et la stabilité sur les plans social et économique, en accordant une attention particulière à la nécessité d'assurer un appui international cohérent et durable à Haïti, compte tenu des priorités de développement national à long terme, en s'appuyant sur le Plan stratégique de développement d'Haïti et en veillant à éviter les chevauchements et les doubles emplois avec les mécanismes existants. Il a demandé au Groupe de lui présenter un rapport sur ses travaux à sa session de 2015. Le présent rapport contient les principales conclusions que le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti a tirées des visites qu'il a effectuées à Washington et en Haïti en avril et mai 2015 (voir annexes I et II).

3. Les membres du Groupe consultatif se félicitent vivement des échanges constructifs qu'ils ont pu avoir avec les autorités haïtiennes. Ils remercient le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'appui constant qu'il a apporté à ses travaux et remercient en outre la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et Coordonnateur résident/Coordonnateur humanitaire, les autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies et les représentants des institutions financières internationales et de l'Organisation des États américains pour les efforts qu'ils ont faits pour améliorer la coordination de l'aide par des contacts réguliers et le partage de connaissances et d'informations.

## II. Difficultés persistantes en Haïti

4. Rappelant que dans son précédent rapport, il avait lancé un appel en faveur de la tenue d'élections trop longtemps différées, le Groupe accueille avec satisfaction la promulgation de la loi électorale par décret présidentiel, en mars 2015, suivie de la publication du calendrier électoral, qui ouvrent la voie à l'organisation d'élections dans le courant de 2015. Il se félicite que le Président d'Haïti ait déclaré avec emphase sa détermination à faire en sorte que les élections se tiennent comme prévu. Le premier tour des législatives est prévu pour le 9 août 2015 et le second pour le 25 octobre 2015, date à laquelle se tiendront également les élections locales et présidentielles. Dans l'éventualité d'un second tour pour les élections présidentielles, celui-ci aura lieu le 27 décembre 2015. Le Groupe est d'avis que la mise en place d'un nouveau gouvernement en 2016 doit être l'occasion pour toutes

les parties prenantes du pays de faire progresser et de consolider la stabilité politique et institutionnelle indispensable au développement durable d'Haïti.

5. Le Groupe réclame un appui financier solide au processus électoral en Haïti. Le coût des élections, qui devrait être à la charge de la communauté des donateurs, est estimé à 74,02 millions de dollars. Étant donné que le montant total des contributions des donateurs s'élève à 37,28 millions de dollars, auxquels s'ajoutent 6,72 millions de promesses de dons, il reste un déficit de financement d'environ 30 millions de dollars, qui doit être comblé si l'on veut que les second et troisième tours des élections soient organisés correctement. Pour que le pays réussisse à tenir des élections libres, régulières et crédibles, la communauté internationale doit s'efforcer de l'aider à combler ce déficit. Ces élections sont un élément clef du processus destiné à établir un climat de stabilité institutionnelle et de sécurité pour tous les citoyens haïtiens, un environnement favorable aux investissements locaux et étrangers, et des conditions propices au développement durable.

6. Le Groupe consultatif est également préoccupé par l'expulsion d'un grand nombre d'Haïtiens de République dominicaine depuis la mi-juin et la crise de réfugiés qu'elle risque d'occasionner. Ces expulsions doivent être contrôlées car elles pourraient poser des problèmes de sécurité, de santé ou de protection ou des difficultés économiques, au moment même où le pays prépare les élections. Une attention particulière doit également être portée au sort des « apatrides » d'origine haïtienne, que la République dominicaine risque de renvoyer en Haïti. Il est indispensable de veiller à la protection des populations vulnérables et le Groupe demande instamment que les flux de personnes traversant la frontière soient gérés dans le respect des conventions internationales et du droit des droits de l'homme. Le Groupe engage en outre les Gouvernements haïtien et dominicain à résoudre leurs différends rapidement et par la voie diplomatique, et à envisager de réviser le Protocole de 1999 réglant le rapatriement et la conduite des expulsions entre les deux pays.

7. Le Groupe reste préoccupé par la prévalence du choléra en Haïti. Si le nombre de cas a chuté de 90 %, passant à moins de 30 000 en 2014 par rapport au pic de 2011, où il dépassait les 350 000, il sera néanmoins difficile de le faire tomber à zéro car une grande partie de la population est privée d'eau salubre et d'installations sanitaires. Le Groupe prend note du travail du Comité de haut niveau pour l'élimination du choléra, créé par le Secrétaire général et le Premier Ministre, qui coordonne l'action de l'ONU à l'appui du Plan d'élimination du choléra du Gouvernement haïtien. Ce plan a pour objectif de s'attaquer aux causes de la propagation du choléra par des campagnes de santé publique et l'amélioration des infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement des eaux usées. En décembre 2014, seuls 50 % du plan à court terme et 18 % du plan décennal étaient financés. D'après le Coordonnateur principal pour la lutte contre le choléra, le manque de ressources a déjà entraîné la fermeture de 91 des 250 centres de traitement et une réduction prématurée des contributions pourrait compromettre les progrès réalisés jusqu'à présent et mener à une recrudescence de l'épidémie.

8. Si le Groupe salue et reconnaît les progrès très concrets qui ont été accomplis dans la réduction du nombre de déplacés en Haïti, qui, selon les chiffres de la Banque mondiale et de l'Organisation internationale pour les migrations, était passé de 1,5 million à 64 680 de personnes au 31 mars 2015, il continue néanmoins de demander au Gouvernement haïtien, au système des Nations Unies et à la

communauté internationale d'adopter des solutions durables pour les déplacés qui restent dans les camps.

9. La protection de l'environnement constitue toujours un problème majeur, les femmes et les ménages les plus pauvres étant touchés de façon disproportionnée par, entre autres, les effets de la déforestation et la défaillance du réseau de distribution d'eau. Les mesures concrètes qui ont été prises pour combattre la déforestation ont donné de bons résultats. Dans les départements du Nord, d'Artibonite, de Grande Anse et de Nippes, le Gouvernement canadien, le Fonds pour l'environnement mondial et la Direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement (DINEPA) ont organisé des sessions de formation et de sensibilisation relatives aux changements climatiques à l'intention de plus de 50 000 personnes et un millier d'écoliers ont été sensibilisés au concept de l'écocitoyenneté. Des travaux de remise en état des réseaux de distribution d'eau sont menés dans le sud et le sud-est du pays dans le cadre d'un projet d'adaptation aux changements climatiques dirigé par la DINEPA. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), reconnaissant le potentiel du delta de l'Artibonite pour la production agricole, a facilité le dialogue technique entre les Ministères de l'environnement haïtien et dominicain, dans l'optique de définir des activités conjointes de protection de l'environnement. Ces consultations se sont traduites par l'élaboration d'un plan d'action stratégique pour l'aménagement des bassins hydrographiques, qui définit les futurs projets agricoles et énergétiques dans la région afin d'éviter les conflits entre les deux pays au sujet de l'utilisation de l'eau. Le Groupe demande que ce type d'initiatives se généralise afin d'accélérer les progrès dans ce domaine.

10. Ces difficultés interviennent alors que la composante militaire de la MINUSTAH est en cours de réduction. Si, jusqu'à présent, cette réduction s'est déroulée sans incident et sans augmentation notable du niveau général de violence dans le pays, le Groupe souhaite toutefois faire remarquer que les élections risquent de mettre à l'épreuve les capacités de la police haïtienne, dans la mesure où les autorités haïtiennes assumeront de plus grandes responsabilités en matière de sécurité et de logistique des élections. Tout le monde s'accorde à dire que la police a su faire ce qu'il fallait pour contenir les manifestations qui ont eu lieu avant l'annonce des élections, ce qui montre qu'elle est plus efficace et mieux préparée qu'avant. Cependant, des doutes subsistent quant à sa capacité à assurer la sécurité et la logistique des élections si des violences à grande échelle venaient à éclater. Dans ce contexte, il importe de surveiller de près les tensions sociales et politiques durant les opérations électorales et de réfléchir aux mesures supplémentaires qui pourraient être prises pour prévenir les violences électorales.

11. Le système judiciaire reste faible malgré la mise en place d'importants programmes de renforcement des capacités institutionnelles. Les prisons du pays sont toujours fortement surpeuplées, en grande partie à cause du nombre élevé des arrestations arbitraires et de la durée excessivement longue des détentions provisoires. Si certaines évolutions récentes dans le domaine de l'état de droit sont prometteuses, notamment les initiatives visant à réformer le Code pénal haïtien, vieux de 179 ans, et à réduire la durée des détentions provisoires, les institutions garantes de l'état de droit doivent devenir plus efficaces, plus transparentes, plus respectueuses du principe de responsabilité et plus accessibles. Le Gouvernement doit également améliorer sa capacité à promouvoir les droits de l'homme et à réprimer les violations. Un véritable dialogue national sur le renforcement des

institutions, mené de façon transparente et participative, contribuerait à renforcer la confiance entre les parties prenantes.

12. L'une des difficultés majeures pour le pays sera d'arriver à faire face à la diminution de l'aide financière des donateurs, celle-ci ayant déjà reculé de manière considérable après le pic qui avait suivi le tremblement de terre de 2010. La tendance à la baisse qu'on observe depuis trois ans devrait se poursuivre à l'avenir, comme il ressort de la présentation 2015 de l'économie haïtienne par la Banque mondiale. Si aucune mesure n'est prise à cet égard, cette diminution aura pour effet de limiter les investissements en capital d'Haïti à l'avenir, alors que ceux-ci avaient augmenté au cours des trois dernières années. Il reste donc crucial, face à la baisse des ressources intérieures et extérieures, que celles-ci soient utilisées efficacement. L'appui de la communauté internationale reste indispensable et le Groupe a bon espoir que la réussite des élections à venir se manifesterait par un engagement plus actif de la communauté des donateurs.

### **III. Situation économique et sociale**

13. Le Groupe consultatif note qu'en dépit des difficultés déjà citées, la situation économique et sociale du pays a globalement continué de s'améliorer, notamment dans les domaines de l'infrastructure et de l'accès à l'éducation, à la santé et à d'autres services, grâce à une intensification de l'activité économique et une hausse des investissements. Cependant, plusieurs interlocuteurs ont évoqué différents facteurs susceptibles de compromettre ces fragiles progrès, parmi lesquels une insuffisance chronique des dépenses publiques, la faiblesse des capacités institutionnelles nationales, la pénurie de professeurs, de médecins et d'ouvriers qualifiés, la persistance des obstacles entravant l'accès à une éducation et à des services de santé de qualité ainsi qu'un climat d'insécurité générale.

14. Le Groupe estime également qu'une amélioration de la gestion des finances publiques serait profitable à l'économie du pays, notamment par la création d'un compte unique, au sein du Ministère des finances, de manière à rendre la gestion des fonds reçus et dépensés par le Gouvernement plus facile à contrôler, plus transparente et plus responsable. La forte dépendance du pays à l'égard des financements extérieurs et les répercussions de la diminution du soutien apporté par les donateurs, y compris dans le cadre du dispositif Petro Caribe, continueront à peser sur la capacité du Gouvernement à maintenir la croissance économique et il conviendrait à cet égard d'étudier les moyens de tirer parti des entrées de capitaux provenant de la diaspora.

15. Sa vulnérabilité aux chocs écologiques et l'absence d'un capital humain solide, d'une économie diversifiée et de stabilité politique et institutionnelle, font qu'Haïti reste dans une situation économique précaire, comme en témoigne le récent ralentissement de la croissance. Celle-ci est en effet passée de 4,3 % en 2013 à 2,8 % en 2014 (au lieu des 3,6 % attendus). Selon le Fonds monétaire international (FMI), ce ralentissement considérable s'explique essentiellement par des retards dans l'approbation du budget et des conditions météorologiques défavorables qui ont pesé sur la production agricole.

16. Face à une situation démographique de plus en plus critique, l'essor économique et social du pays à moyen terme passe notamment par la réduction des taux de chômage et de sous-emploi, qui demeurent élevés. Le Groupe se réjouit des

efforts déployés par le Gouvernement pour promouvoir l'investissement et la création d'emplois. En 2014, le Ministère du commerce a mis en place plusieurs projets en collaboration avec le PNUD, au nombre desquels on citera le Laboratoire pour l'innovation et le développement économique, dont la vocation est de former les jeunes à la création d'entreprise, la publication du premier catalogue de produits traditionnels haïtiens, qui répertorie les principaux produits agricoles par département et investissements potentiels, la constitution d'une bibliothèque numérique interactive où les investisseurs peuvent trouver des informations en temps réel sur les possibilités commerciales en Haïti, et le lancement du projet ProHuerta, en collaboration avec le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural, qui a pour objectif d'améliorer le régime alimentaire des populations urbaines et rurales tout en renforçant les capacités et en encourageant la production locale.

17. La réforme du système d'enregistrement des biens immobiliers constituerait un élément clef pour la poursuite du développement institutionnel. Le flou qui entoure les titres de propriété et les titres fonciers, et le régime de l'utilisation des sols, bride le développement de l'agriculture et du tourisme et a contribué à la déforestation. Le nouveau gouvernement devrait faire de l'amélioration de la réglementation et des procédures d'enregistrement et de transfert des biens immobiliers une priorité, puisque cela pourrait favoriser un accroissement de la production agricole, renforcer la sécurité alimentaire, ouvrir des possibilités d'emploi aux jeunes et aux femmes, promouvoir la décentralisation et renforcer la confiance des investisseurs nationaux et étrangers potentiels. La communauté internationale est invitée à cet égard à soutenir les projets et programmes, notamment ceux qui seront mis à l'essai dans certaines zones, et à partager les pratiques exemplaires.

18. Considérant le tourisme comme un secteur présentant un potentiel considérable pour l'économie haïtienne, le Groupe invite le Gouvernement à développer durablement l'industrie touristique du pays. Entre janvier et septembre 2014, 362 980 touristes ont visité Haïti contre 299 686 sur la même période en 2013, ce qui représente une hausse de 21,12 % et a rapporté 202 858 800 dollars au pays. Le manque d'infrastructures touristiques constitue toutefois un obstacle majeur. Bien que quelques hôtels aient été bâtis au cours des trois dernières années, des investissements majeurs doivent encore être réalisés, y compris en mettant à contribution la diaspora haïtienne. La signature, en 2014, d'un mémorandum d'accord avec le Fonds national de développement du Mexique, en vue de l'élaboration d'un plan de développement de la côte méridionale, a constitué une avancée majeure. Le Groupe souhaiterait que davantage d'initiatives comparables soient mises sur pied pour développer durablement le potentiel de ce secteur.

19. Le Groupe souligne également la nécessité pour Haïti d'établir des partenariats et de renforcer ses relations avec le secteur privé national et étranger pour promouvoir la création d'emplois et le redressement socioéconomique. Pour cela, Haïti devra redoubler d'efforts afin de dynamiser les investissements privés et d'optimiser l'environnement économique en améliorant sa législation, l'accès aux infrastructures de base, l'infrastructure logistique, les services financiers et le niveau de compétence. Le Groupe encourage vivement le Gouvernement haïtien, les banques multilatérales, les donateurs et le secteur privé à élaborer conjointement un cadre permettant de relever ces défis de manière à ce que le secteur privé puisse participer plus activement aux progrès du pays et contribuer au développement des

secteurs du bâtiment, des infrastructures, de l'agriculture, de la production, de la finance, du tourisme et de l'énergie.

20. Le Groupe insiste également sur le fait que les organisations de la société civile ont un rôle important à jouer dans la fourniture des services de base, aux côtés des services de l'État, et ont le potentiel de devenir un acteur majeur du développement socioéconomique d'Haïti. Il importe que le Gouvernement appuie et coordonne davantage leur action pour qu'elles contribuent de manière unifiée au développement du pays. Dans le cadre du processus global de développement démocratique et institutionnel du pays, le Groupe accorde une importance toute particulière au renforcement des organisations locales et des mouvements associatifs, dans l'optique de favoriser la mise en place d'institutions politiques, sociales et économiques plus accessibles, plus transparentes et plus responsables.

#### **IV. Soutien international à Haïti**

21. Le Gouvernement continue d'avoir besoin de l'appui solide de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale pour faire face à ses priorités à court terme et réaliser ses objectifs de redressement et de développement à plus long terme. Par sa résolution 2108 (2014), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MINUSTAH jusqu'au 15 octobre 2015. La structure intégrée des Nations Unies pour Haïti est composée de la MINUSTAH et d'un total de 22 agences de développement et institutions humanitaires. L'ensemble des organismes, fonds et programmes, y compris la Banque mondiale et le FMI, œuvrent, au sein du système des coordonnateurs résidents de l'ONU, au développement du pays. Le cadre stratégique intégré 2013-2016 pour Haïti énonce la stratégie conjointe de la MINUSTAH et de l'équipe de pays des Nations Unies pour appuyer l'action du Gouvernement en matière de reconstruction et de stabilisation. La reconstruction d'Haïti y occupe une place prépondérante, notamment sous la forme de programmes socioéconomiques en faveur de l'élimination de la pauvreté extrême, de la reconstruction et du développement de l'infrastructure socioéconomique du pays, de la création d'emplois destinés aux jeunes, du renforcement des institutions, de la promotion de l'état de droit et des droits de l'homme, et du renforcement de la gestion des risques liés aux catastrophes.

22. Le Groupe a noté que le système des Nations Unies continuait de cibler le renforcement des capacités institutionnelles afin de favoriser l'instauration de conditions propices aux investissements intérieurs et extérieurs. L'accent a été mis sur la promotion de l'état de droit et la mise en place d'un pouvoir judiciaire véritablement indépendant au moyen du renforcement des principales institutions de contrôle, tel que le Conseil supérieur de la magistrature. Le Conseil supérieur de la magistrature a décidé de mettre au point, avec l'appui de la MINUSTAH, du PNUD et de l'Organisation des États américains (OEA), un plan d'action de renforcement du système judiciaire permettant, par exemple, de déterminer la meilleure répartition des magistrats dans le pays. En coordination avec la MINUSTAH, le PNUD a également continué de former huit inspecteurs judiciaires à l'utilisation des systèmes de gestion de l'information juridique, et 200 juges et greffiers ont suivi une formation portant sur la violence sexiste, les techniques d'enquête et l'administration d'un greffe. Le Groupe se félicite également que le projet de code pénal ait été établi sous forme définitive, sachant que son adoption doit constituer une priorité pour le nouveau Parlement.

23. Le renforcement de la Police nationale représente une étape importante de ce travail. À cet égard, il convient de noter que les autorités haïtiennes se sont engagées à en poursuivre la professionnalisation, en étroite collaboration avec l'ONU et les donateurs bilatéraux, et à créer un comité directeur chargé de fournir des orientations stratégiques et opérationnelles sur la mise en œuvre du plan de développement de la Police nationale.

24. Le Groupe souligne les bénéfices concrets que le système des Nations Unies retirerait de l'application de l'initiative « Unis dans l'action », et a pu se rendre compte des avantages que présentait la coopération interinstitutions au cours de sa visite dans le département de la Grande Anse. Bien qu'Haïti ne soit pas un pays pilote pour cette initiative, l'équipe de pays des Nations Unies a décidé d'appliquer certains éléments des procédures opérationnelles permanentes de l'initiative et continue de travailler dans cet esprit. L'initiative des Champions politiques pour la résilience aux catastrophes, mise en œuvre à titre d'essai dans le département de la Grande Anse par le PNUD, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'Organisation mondiale de la Santé/Organisation panaméricaine de la santé et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), afin de réduire les vulnérabilités et de promouvoir le développement durable, est un bon exemple de cette approche. Cette approche est également utilisée par la FAO, le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets dans le cadre de l'initiative « Côte Sud », visant à atténuer la vulnérabilité de la région côtière, et par le PNUD, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, l'Organisation internationale du Travail et l'équipe de lutte contre la violence de proximité de la MINUSTAH dans le cadre de leur action visant à améliorer la planification communautaire et favoriser la création d'emplois dans des quartiers comme Cité Soleil et Bel Air.

25. Le Groupe se félicite de la révision et de la prorogation d'un an du cadre stratégique intégré, qui a été signé le 28 mai 2015, en présence du Groupe, par le Représentant spécial du Secrétaire général et le Ministre de la planification et de la coopération externe. Ces révisions reflètent la consolidation de la MINUSTAH, la transition d'une action humanitaire à une action de développement, les tendances du financement et les nouveaux plans d'investissement et d'atténuation de la pauvreté du Gouvernement haïtien. Cette révision était l'occasion de passer en revue les objectifs et les indicateurs et de proposer des mécanismes d'amélioration du suivi et de l'établissement des rapports. Elle a permis à la MINUSTAH et à l'équipe de pays des Nations Unies d'identifier des domaines spécifiques pour une amélioration de la collaboration si des ressources financières supplémentaires sont obtenues.

26. Le Groupe a pris note que des discussions étaient en cours entre la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies sur la nécessité d'élaborer un plan de transition en prévision du transfert de certaines fonctions de la MINUSTAH au Gouvernement, à l'équipe de pays des Nations Unies et à d'autres partenaires nationaux et internationaux, et que la présence des Nations Unies en Haïti était en train d'être reconfigurée. Ces discussions visaient également à évaluer l'incidence de la transition sur les partenaires d'exécution de la MINUSTAH et la fourniture de services par le Gouvernement haïtien. Le Groupe se félicite que le système des Nations Unies ait fait le nécessaire pour anticiper les implications éventuelles de la reconfiguration graduelle de la présence des Nations Unies en Haïti et que la réduction des effectifs de la MINUSTAH continue de se dérouler sans heurts. Le Groupe estime que l'effort concerté entrepris afin de promouvoir la communication

au sein de l'équipe de pays des Nations Unies et d'éviter les chevauchements d'activités lors du passage de l'aide humanitaire à l'aide au développement est nécessaire et louable.

## V. Apports des donateurs et efficacité de l'aide

27. Comme dans son rapport précédent, le Groupe souligne qu'il faut faire en sorte que les donateurs restent mobilisés, compte tenu de la vulnérabilité du pays aux catastrophes naturelles et aux chocs économiques, et pérenniser les acquis en matière de développement. Il note à cet égard que le Gouvernement et l'ONU ont lancé en mars 2015 l'appel transitoire. Ce plan, doté d'un budget de 401 millions de dollars, vise à satisfaire les besoins sociaux élémentaires et couvre les domaines suivants : a) solutions durables (67,8 millions de dollars); b) prévention et lutte contre le choléra (80,3 millions de dollars); c) sécurité alimentaire et nutrition (91,6 millions de dollars); d) réduction des risques liés aux catastrophes, préparation aux situations d'urgence et organisation des secours (51,4 millions de dollars); e) protection contre les violences, les mauvais traitements et l'exploitation (21,3 millions de dollars); f) éducation, protection sociale et emploi (88,7 millions de dollars).

28. Le Groupe se félicite des négociations qui ont lieu entre le FMI et le Gouvernement haïtien afin d'adopter un nouveau programme au titre de la facilité élargie de crédit pour faire suite à celui qui avait été conclu en 2010. Le programme, qui vise à assurer la stabilité macroéconomique et une bonne gestion des finances publiques par la maîtrise de l'inflation et l'atténuation de la volatilité des taux de change, pourrait permettre également d'augmenter les rentrées d'argent et contribuer ainsi à remédier aux difficultés budgétaires du pays.

29. Le Groupe note que les sommes versées au Fonds pour la reconstruction d'Haïti aux fins du redressement et de la reconstruction du pays après le tremblement de terre n'ont pas encore été intégralement utilisées et que plusieurs projets gouvernementaux soutenus par l'ONU et l'Agence brésilienne de coopération ne sont toujours pas achevés. Les 40 millions de dollars dont dispose encore le Fonds servent à financer diverses initiatives dans des domaines comme la santé, l'agriculture, la formation professionnelle et la tenue des élections. La Banque mondiale, qui est l'un des partenaires du Fonds et chargée d'en assurer l'administration, étudie actuellement la résistance de quelque 400 000 bâtiments et évalue le coût de leur reconstruction ou de leur rénovation en collaboration avec le Gouvernement. Le prêt de 500 millions de dollars accordé par l'Association internationale de développement pour la période 2012-2014 est en cours de versement. La Banque mondiale a joué un rôle considérable dans la reconstruction du pays après le tremblement de terre en lançant un programme de développement dont le montant total s'élève à plus de 800 millions de dollars; il s'agit du programme le plus important qu'elle ait jamais lancé en Haïti.

30. Le Groupe se félicite également des négociations en cours concernant la stratégie de la Banque interaméricaine de développement pour Haïti pour la période 2015-2020. Le Banque, l'un des principaux partenaires multilatéraux du pays, a versé à titre d'aide plus de 500 millions de dollars depuis le tremblement de terre. La pièce maîtresse de sa stratégie de développement est un plan quinquennal pour l'éducation, lequel prévoit la construction d'écoles publiques, une meilleure scolarisation des enfants, l'amélioration de l'enseignement et le développement de

la formation professionnelle. L'expansion du parc industriel de Caracol, menée conjointement avec les États-Unis, figure parmi les principaux projets visant à développer le secteur privé. Dans le secteur agricole, une aide de 200 millions de dollars sur cinq ans devrait permettre de renforcer le régime d'occupation des terres, d'augmenter la production agricole, d'ouvrir des débouchés aux agriculteurs, de favoriser le transfert de technologies aux petits exploitants et de renforcer la sécurité alimentaire.

31. Pour faire face à l'augmentation des cas de choléra depuis le début de 2015, il est impératif d'allouer des ressources suffisantes au Plan d'élimination du choléra en Haïti, sachant qu'il faudra quelque 2,2 milliards de dollars pour financer le développement à grande échelle des infrastructures de santé publique, d'approvisionnement en eau et d'assainissement des eaux usées. Le Groupe se félicite de l'adoption d'un programme d'urgence de lutte contre le choléra d'un montant de 20 millions de dollars, financé par la Banque mondiale, dont l'exécution sera menée en collaboration avec le Centre américain de prévention et de contrôle des maladies, et note que l'ONU doit verser au total 72 millions de dollars en 2014-2015. Comme indiqué plus haut dans le présent rapport, en décembre 2014, le plan à court terme était financé à hauteur de 50 % (486 millions de dollars pour la période allant de février 2013 à février 2015), le plan décennal à hauteur de 18 % (407 millions de dollars), dont 285 millions de dollars (soit 12,9 %) avaient déjà été versés. La lutte contre le choléra devra disposer des ressources nécessaires tout au long de l'année 2015 si l'on veut pérenniser et améliorer les résultats obtenus au cours des 24 derniers mois.

32. Par ailleurs, le Groupe a régulièrement souligné la nécessité d'améliorer et simplifier les modalités de l'aide des donateurs et invité les autorités haïtiennes à accélérer les réformes de gouvernance, de façon à renforcer l'efficacité de l'aide et à créer une nouvelle dynamique en faveur de l'aide au développement dans le pays. Les mécanismes à cet effet ont été mis en place et les dispositifs institutionnels de gestion et de coordination de l'aide existent déjà au sein du Cadre de coordination de l'aide externe au développement d'Haïti. Une politique nationale d'aide a été présentée au Groupe des Douze Plus et un mécanisme de suivi des résultats géré au niveau local a été élaboré dans le respect des normes internationales définies par l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide.

33. Le Groupe se félicite à cet égard que le Ministère de la planification et de la coopération externe ait récemment décidé de simplifier le mécanisme de coordination de l'aide à des fins d'efficacité. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour renforcer la souplesse du mécanisme et son rôle d'intermédiaire entre le Gouvernement et les donateurs sur les questions relatives à la préparation et l'exécution des projets. L'instauration de relations avec les partenaires plus transparentes et davantage fondées sur le respect du principe de responsabilité, de même que le renforcement du rôle des services de planification et d'études des ministères de tutelle dans l'élaboration des stratégies sectorielles, permettraient d'améliorer l'efficacité du mécanisme et de veiller à la coordination de l'action des partenaires.

34. Au cours de sa visite en Haïti, le Groupe a constaté qu'il était manifestement possible de renforcer la collaboration entre le Gouvernement et la communauté internationale, et qu'il fallait poursuivre les efforts en ce sens afin que les donateurs restent mobilisés et renforcent leur confiance dans l'autorité et les capacités du

Gouvernement. Il appuie la demande faite par le Gouvernement de recevoir un soutien budgétaire direct, ce qui permettrait d'améliorer les mécanismes d'établissement et de vérification des comptes et l'allocation des ressources, et faciliterait la gestion du budget et le versement des fonds en temps voulu.

35. Le Groupe est conscient que la mise en place d'institutions fortes, transparentes et responsables est une entreprise de longue haleine et invite le Gouvernement et la communauté internationale à coopérer davantage, dans le cadre des institutions locales, en vue de surmonter les obstacles existants et de rendre la fourniture de l'aide plus efficace. Bien qu'aucune étude des effets de l'aide sur les institutions du pays n'ait été menée récemment, il ressort de travaux conduits sur d'autres États fragiles que l'utilisation des structures d'un pays favorise davantage l'économie locale.

## VI. Conclusions et recommandations

36. **Haïti reste en proie à de graves difficultés et il importe que les acteurs du pays et les partenaires de développement s'y attaquent de front pour permettre au pays de poursuivre son redressement économique et sa reconstruction. Le Groupe juge particulièrement encourageant que, lors de sa visite dans le pays, le Gouvernement ait pris l'engagement d'organiser les élections aux dates prévues et de veiller à ce qu'elles se déroulent dans le respect des institutions démocratiques et de la Constitution. La stabilité politique et institutionnelle reste une priorité et passe nécessairement par la tenue des prochaines élections présidentielle, législatives et locales. Le Groupe exhorte en outre le Gouvernement haïtien à s'engager à pleinement faire respecter les principes de transparence et de responsabilité dans l'administration publique et à renforcer la coordination de l'aide au développement. L'appui de la communauté internationale est indispensable pour consolider les acquis récents et relancer la dynamique en faveur du développement durable.**

37. Le Groupe note que Haïti est l'un des huit pays à figurer à la fois dans la catégorie des pays les moins avancés et celle des petits États insulaires en développement. Ceci explique que, comparé à d'autres pays, il soit particulièrement vulnérable aux chocs économiques et écologiques, notamment à ceux résultant des changements climatiques, qui ont eu des conséquences sur la vie de millions d'Haïtiens. Des institutions solides peuvent contribuer à limiter l'effet de ces chocs. Privilégier des réformes telles que l'amélioration du registre foncier, une plus forte collaboration avec les entreprises locales et étrangères et une meilleure gestion des finances publiques permettrait de renforcer l'économie et de conforter le redressement et la reconstruction du pays et le développement socioéconomique.

38. Compte tenu des difficultés énumérées au début du présent rapport, le Groupe estime qu'il serait bon de continuer de suivre de près le redressement et la reconstruction du pays après les élections et dans le contexte du remaniement de la présence des Nations Unies dans le pays.

39. Le Groupe souhaite appeler l'attention du Conseil économique et social sur les recommandations ci-après.

40. Le Groupe invite le Gouvernement et ses partenaires de développement à :

a) Faire tout leur possible pour assurer la tenue d'élections libres, régulières et ouvertes à tous et créer les conditions qui permettront aux nouveaux parlement, gouvernement et président de relever les défis qui les attendent et de remédier aux grands problèmes du pays;

b) Continuer de concevoir et d'exécuter des projets prioritaires à moyen et long terme visant à renforcer les institutions et à réduire la pauvreté et s'engager clairement et véritablement à appliquer le principe de responsabilité afin que tous les partenaires internationaux d'Haïti, notamment le secteur privé, continuent de faire confiance au pays;

c) Prendre des mesures pour mieux protéger les droits fonciers dans le cadre d'un régime structuré et élargir les perspectives qui s'offrent aux agriculteurs pauvres, en investissant davantage dans les zones rurales, en appuyant des projets donnant aux populations locales des moyens d'action participative dans le but de ralentir l'exode rural, et en promouvant des modèles de croissance durable dans les zones urbaines et périurbaines;

d) Améliorer les possibilités d'emploi en privilégiant les initiatives qui créent des passerelles avec des entités du secteur privé capables de répondre aux besoins des jeunes et des femmes;

e) Veiller à ce que la lutte contre le choléra continue de disposer de ressources suffisantes;

f) Continuer de s'engager en faveur du renforcement de l'état de droit, notamment la réforme de l'appareil judiciaire et la fourniture d'une aide au renforcement de la Police nationale d'Haïti.

41. En particulier, le Groupe invite l'ONU à :

a) Continuer de fournir un appui logistique et des conseils techniques pour venir en aide à la Police nationale et renforcer les capacités des institutions haïtiennes chargées de veiller au respect de l'état de droit, aux niveaux national et local, ainsi que l'a demandé le Conseil de sécurité, et renforcer les mécanismes de contrôle interne de la Police nationale afin de garantir son indépendance, son efficacité et la bonne utilisation de ses ressources;

b) Poursuivre les consultations sur l'organisation de la transition, selon que de besoin, afin par exemple de déterminer quelles sont les activités de la MINUSTAH que l'équipe de pays des Nations Unies, le Gouvernement haïtien et d'autres partenaires internationaux pourraient prendre à leur charge tandis que se poursuit la réduction de la Mission;

c) Satisfaire les besoins d'hébergement des personnes déplacées qui continuent à vivre dans des camps;

d) Continuer de créer les conditions favorables à la mise en œuvre de l'initiative « Unis dans l'action », dont l'objectif est de mieux centraliser et coordonner les prestations du système des Nations Unies, en consultation et en collaboration avec le Gouvernement haïtien.

42. Le Groupe invite le Gouvernement haïtien à :

a) Renforcer son appui à la campagne nationale d'éducation des électeurs et créer les conditions propices à la tenue d'élections pacifiques et ouvertes à tous présentant un fort taux de participation;

b) Continuer à se concerter régulièrement avec la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies, accorder la priorité aux activités de développement et privilégier les initiatives à long terme faisant fond sur les progrès déjà accomplis;

c) Rendre plus transparentes, responsables et accessibles les institutions chargées de veiller au respect de l'état de droit et lutter contre les violations des droits de l'homme;

d) Améliorer le dialogue avec les organisations de la société civile et les associations locales afin de favoriser leur participation au renforcement des institutions du pays.

43. Le Groupe invite la communauté internationale à :

a) Faire en sorte que les élections de 2015 se déroulent sans heurt en continuant de fournir un appui à la MINUSTAH et à l'équipe de pays des Nations Unies;

b) Veiller à ce que le Conseil électoral permanent bénéficie de l'appui dont il a besoin afin d'éviter tout retard dans le calendrier électoral;

c) Collecter des fonds supplémentaires auprès des donateurs et combler le déficit du fonds commun pour les élections administré par l'ONU, déficit dont le montant est estimé actuellement à 30 millions de dollars;

d) Veiller à ce que le Gouvernement soit plus transparent et rende mieux compte de l'utilisation qu'il fait des fonds des donateurs et encourager ses partenaires à être plus transparents et à mieux appliquer le principe de responsabilité;

e) Favoriser le dialogue entre la République dominicaine et Haïti.

---

**Annexe I****Programme de la visite à Washington du Groupe consultatif, le 27 avril 2015**

---

6 heures	Départ de New York (Penn Station, 2103 Acela Express)
8 h 55	Arrivée à Washington (Union Station) Transfert vers l'ambassade du Canada
10 heures	Allocution de bienvenue de la Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des États américains Rencontre avec des représentants des institutions financières internationales M. Agustin Aguerre, Directeur, Département pour Haïti, Banque interaméricaine de développement M. Gabriel Di Bella, Chef de division adjoint, Département Hémisphère occidental, Fonds monétaire international (FMI) M <sup>lle</sup> Michelle Keane, Chargée de programme principale pour Haïti, Banque mondiale M. Raju Singh, Chef du programme et économiste principal pour Haïti, Groupe de la gestion, Banque mondiale
13 heures	Déjeuner de travail avec le professeur Robert Maguire, Université George Washington
15 heures	Rencontre avec des représentants de l'Organisation des États américains
18 heures	Départ de Washington (Union Station, 2124 Acela Express)

---

## Annexe II

### Programme de la visite à Haïti du Groupe consultatif, du 26 au 29 mai 2015

#### Mardi 26 mai

13 h 51	Arrivée à l'aéroport de Port-au-Prince (American Airlines)
14 heures	Accueil à la descente de l'avion par Peter de Clercq, Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire, ainsi que par un représentant du protocole de la MINUSTAH
14 h 30	Départ de l'aéroport pour la base logistique des Nations Unies
14 h 45	Visite de courtoisie avec Sandra Honoré, Représentante spéciale du Secrétaire général, et Peter de Clercq, Représentant spécial adjoint – Accueil et présentation du programme
15 heures-16 h 30	Rencontre avec la Représentante spéciale du Secrétaire général et l'équipe de pays des Nations Unies – Information sur la situation en Haïti
16 h 15-17 heures	Transfert de la base logistique vers l'hôtel Oasis
17 heures-18 heures	Rencontre avec Lener Renaud, Ministre des affaires étrangères par intérim
18 heures-18 h 15	Transfert de l'hôtel Oasis à l'hôtel Karibe
18 h 15-19 h 15	Temps libre
19 h 15-19 h 30	Transfert vers la résidence de la Représentante spéciale du Secrétaire général
19 h 30-20 h 30	Réception offerte par la Représentante spéciale du Secrétaire général

#### Mercredi 27 mai

Avant 7 heures	Petit déjeuner individuel
7 heures- 8 heures	Transfert vers l'héliport de la base logistique de la MINUSTAH
8 heures	Départ de la base logistique pour Jérémie (Grande Anse)
8 heures-9 heures	Transfert par hélicoptère
9 heures	Arrivée à Jérémie
9 heures-15 heures	Visite sur le terrain à Jérémie (Grande Anse) (visite des projets relatifs à l'initiative Champions politiques pour la résilience face aux catastrophes)
15 heures	Départ vers Port-au-Prince
15 h 00-16 heures	Transfert par hélicoptère
16 h 00-17 heures	Arrivée à Port-au-Prince et transfert vers l'hôtel Karibe
17 h 30-19 heures	Rencontre avec des représentants de la société civile (hôtel Karibe)
19 h 5	Transfert vers la Résidence officielle de l'Ambassadeur du Canada

---

19 h 30-21 h 30	Réception offerte par Paula Caldwell, Ambassadrice du Canada, Résidence officielle de l'Ambassadeur du Canada
<b>Judi 28 mai</b>	
7 h 30-9 heures	Petit déjeuner de travail avec Carl Alexandre, Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (état de droit), ainsi qu'avec des représentants du Bureau du Chef de la Police des Nations Unies, de la Section de la lutte contre la violence de proximité et du Groupe de l'administration pénitentiaire
10 h 30-11 heures	Transfert vers le Ministère de l'économie et des finances
11 heures-Midi	Rencontre avec Wilson Laleau, Ministre de l'économie et des finances
12 h 30-12 h 45	Transfert vers le restaurant de l'hôtel Marriott
13 heures	Déjeuner avec le Groupe des Douze Plus (Groupe de coordination des donateurs)
14 h 30	Départ pour le Ministère de la planification
15 heures	Rencontre avec Yves Germain, Ministre de la planification, et signature de la version révisée du Cadre stratégique intégré des Nations Unies pour Haïti par la Représentante spéciale du Secrétaire général et le Ministre
17 heures	Rencontre avec le Président d'Haïti, Michel Martelly, le Premier Ministre, Evans Paul (Palais présidentiel)
18 h 30	Retour à l'hôtel Karibe *Soirée libre*
<b>Vendredi 29 mai</b>	
Avant 8 heures	Départ de l'Hôtel Karibe
8 heures 9 h 30	Réunion d'information portant sur les priorités pour 2015 de l'équipe de pays des Nations Unies pour Haïti [Peter de Clercq, Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, équipe de pays des Nations Unies (hôtel Karibe)]
9 h 30-10 h 30	<i>ANNULÉE</i> Rencontre avec des représentants de l'Organisation internationale de la Francophonie
10 h 30-11 h 30	Rencontre avec des représentants du Forum économique (hôtel Karibe)
11 h 30-12 h 30	Transfert de l'hôtel Karibe vers la base logistique
13 heures-14 h 15	Déjeuner et réunion-bilan avec le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, la Représentante spéciale du Secrétaire général et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général sur l'état de droit (pont de la base logistique)
14 h 15	Transfert de la base logistique vers l'aéroport
14 h 30	Enregistrement à l'aéroport
15 h 25	Départ vers New York

---